



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accompagnement des bénéficiaires de contrats CEJ

Question écrite n° 11249

Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile appelle l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le non-respect des engagements de l'État en ce qui concerne le contrat d'engagement jeune (CEJ), en particulier en matière d'accompagnement des jeunes participant à ce programme. Déployé depuis mars 2022 par les 900 agences locales de Pôle emploi et les 440 missions locales pour l'emploi, le CEJ est un dispositif d'accompagnement et d'insertion professionnelle à destination des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (les NEET). Si le caractère récent de ce dispositif n'offre pas une assez grande prise de recul pour en évaluer son efficacité, on peut d'ores et déjà constater des failles dans sa mise en place, tout particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes bénéficiaires. En effet, si le CEJ prévoit en théorie 15 à 20h d'activités accompagnées et un entretien avec un conseiller de Pôle emploi ou d'une mission locale pour chaque bénéficiaire, en pratique 40 % des jeunes ayant signé un CEJ n'atteignent pas ce seuil et 20 % d'entre eux sont même en dessous de 5h d'activités accompagnées. L'entretien, lui, serait réalisé seulement une fois sur deux. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement compte bel et bien respecter ses engagements en ce qui concerne l'offre d'accompagnement des jeunes faisant partie du dispositif en veillant à ce qu'ils disposent effectivement du nombre d'heures d'activités accompagnées et d'entretiens personnalisés qui leur ont été promis initialement.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Saint-Huile](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11249

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8088

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)